



Une publication de la SETCa pour connaître vos droits et vous repérer dans votre secteur
A combien de jours de congés ai-je droit ? Comment est calculée ma rémunération ? Quelle est la durée de travail qui s'applique pour moi ? Dans quelles circonstances puis-je bénéficier d'un jour de petit chômage? Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver... A côté de la législation générale, il existe en effet toute une série de spécificités liées à votre secteur. Les règles diffèrent selon que vous travaillez dans telle ou telle commission paritaire. Savoir ce qui s'applique concrètement dans sa situation est bien souvent un casse-tête.

Pour vous aider à y voir plus clair, le SETCa édite une toute nouvelle publication : la « Carte de vos droits ». C'est LA brochure indispensable du travailleur, à conserver soigneusement pour pouvoir vous repérer dans votre secteur et connaître vos droits !

[Consulter la brochure « La carte de vos droits » par secteur](#)